

PROGRAMME DES BOURSES UPIR

QUESTIONS COURANTES

Un nouvel admis peut-il poser sa candidature ?

Non, il faut avoir réussi 30 crédits ou, selon le cas, la première année du cheminement régulier de son programme d'étude.

J'ai changé de programme après avoir réussi la première année de mon programme d'origine. Est-ce que je suis admissible pour le programme UPIR ?

Vous êtes admissible même en ayant changé de programme, en autant que vous avez 30 crédits de cours de réussi (ou la première année régulière de votre programme d'origine).

Les 30 crédits requis doivent-ils tous avoir été obtenus à Polytechnique ou peuvent-ils provenir en partie d'une autre université ?

Ce qui compte, c'est ce qui est indiqué sur votre relevé de notes de Polytechnique (à fournir) : si vous avez eu des équivalences et que les 30 crédits y sont inscrits, vous êtes admissible.

Les étudiants en échange sont-ils admissibles pour le programme UPIR ?

Non, les étudiants en échange ne sont pas admissibles, car ils ne sont pas inscrits au baccalauréat, mais au certificat en ingénierie.

Comment faire pour trouver un directeur de projet ?

Il vous revient de trouver le professeur/chercheur qui sera votre directeur de projet pour UPIR. Vous pouvez procéder de deux façons : soit contacter un ou plusieurs professeurs directement, selon leurs intérêts de recherche et les vôtres; soit contacter le responsable de programme afin de lui demander de vous aider dans cette démarche.

Quels sont les professeurs qui adhèrent au programme UPIR ?

Il vous revient de trouver un directeur de projet dans le département de votre choix. Les professeurs/chercheurs sont quant à eux libres de participer ou non.

Est-ce possible de faire un stage dans le cadre du programme UPIR avec un professeur d'une autre université ?

Le directeur de projet doit absolument être un professeur ou un chercheur de Polytechnique qui contribuera à la bourse grâce à des fonds de Polytechnique. Par contre, celui-ci pourrait travailler conjointement avec le professeur d'une autre université.

Qui choisit et planifie le projet ?

Le directeur de projet vous aidera à choisir et à planifier le projet : il y contribue financièrement. Veuillez noter que le projet UPIR doit être différent de tout projet réalisé dans le cadre d'une activité créditée.

Je serai en stage ou en échange à l'étranger à la session d'automne, puis-je néanmoins faire un stage UPIR ?

Oui, il est possible de faire votre stage à l'hiver et en été. Toutefois, vous devez être inscrit à temps plein ces deux sessions.

Je serai en stage ou en échange à l'étranger cet hiver, puis-je faire mon stage sur une session uniquement ?

Non, le stage UPIR doit se faire sur deux sessions, lors desquelles vous devez être inscrit à temps plein. Si l'étudiant fait un stage ou est en échange en hiver, il peut faire son stage UPIR à l'automne et en été.